

LE DÉPLACEMENT DES VÉHICULES



Le déplacement de véhicules en atelier est une tâche courante qui comporte des risques de heurt pour les travailleurs. La vigilance est donc de mise.

Adopter des méthodes de travail sécuritaires

Contrôler les risques

- Ajuster le poste de conduite (siège, rétroviseurs) avant de déplacer le véhicule.
- Conduire à une vitesse sécuritaire, sans excéder 5 km/h (la vitesse du pas humain).
- Ne pas autoriser de client à garer son véhicule dans les baies de service.
- Lorsqu'un véhicule est muni d'un démarreur à distance :
 - Demander au client de remettre sa télécommande.
 - Inscrire une note au bordereau des réparations.
 - Mettre le démarreur hors circuit jusqu'à la fin des opérations.
- Lorsqu'un véhicule n'est pas en état de rouler sécuritairement :
 - Le déplacer uniquement avec un équipement mécanique.
 - Placer un écriteau visible pour informer les collègues qu'une composante importante du véhicule est enlevée, défectueuse ou en réparation.

S'informer et savoir faire

- Informer tout le personnel des dangers des démarreurs à distance.
- Former les techniciens sur les façons de les désactiver.

Pour en savoir davantage

- Fiche Trucs et conseils : *Le déplacement des véhicules en panne*